

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021

Le 29 avril 2021 à 17 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'Espace Culturel, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	Procuration à S. AMELINE
BESSIN	Pierrette	P	DUBOSCQ	David	Procuration à H. GUILLOTTE
PFEIFFER	Michel	P	LE THIMONNIER	Eglantine	Secrétaire de Séance
AMELINE	Sylvie	P	LEGRAVEREND	Alain	P
LEMESLE	Jean	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
GUILLOIN	Sandra	Procuration à J. HENNEQUIN	PIGASSE	Nicolas	A
MASTELLOTTO	Laurent	P	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	CAVELLEC	Didier	P
GUILLOTTE	Hubert	P	LEBRETON	Delphine	P
DANGUY	Patrick	P	LARSONNEUR-MOREL	Dominique	Procuration à Eglantine LE THIMONNIER
GERMAIN	Jean-Pierre	P	COUTANCEAU	Delphine	P
LAINE	Pauline	P			

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

Aucune observation.

Le compte-rendu est ADOPTE à l'unanimité.

N° 1 – DONATION CHALLE
CESSION D'UN APPARTEMENT

Par envoi du 26 Avril 2021, une offre d'achat pour le bien situé à PARIS 15^{ème}, 53 rue de la Montagne de l'Espérou/54 rue Balard, a été déposée par M. LE CONG LOI LE, pour un prix de 473 500.00 €, net vendeur.

France Domaine a estimé ce bien à 475 000 € en septembre 2020.

Cette offre doit être validée très rapidement, au risque de voir la transaction annulée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

ACCEPTER la cession de l'appartement situé 53 rue de la Montagne de l'Espérou/54 rue Balard, 75015 PARIS, au prix de 473 500.00 €, net vendeur, au bénéfice de Monsieur LE CONG LOI LE,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette cession aux conditions précitées

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021

QUESTIONS DIVERSES

Ordures ménagères

M. GUILLOTTE fait part de la proposition de la C.M.B. d'installer un compacteur d'ordures ménagères sur la commune, ce qui permettrait aux résidents de passage de déposer leurs déchets et d'éviter les sacs et conteneurs qui restent sur le domaine public. Il demande si les conseillers municipaux ont une idée de l'emplacement qui serait le plus adapté.

- M. GERMAIN est favorable à cette proposition et ajoute que cette disposition devrait s'accompagner de verbalisations pour les personnes qui continueraient de déposer leurs déchets hors des jours de ramassage.
- M. MASTELLOTTO suggère d'installer ce compacteur à la sortie de la commune.
- Mme BOUYER-MAUPAS est plutôt favorable à l'installer en centre-ville, près du centre commercial.
- Mme COUTANCEAU voit l'intérêt de l'installer près des conteneurs.
- Mme HENNEQUIN évoque la nécessité de diffuser l'information auprès des loueurs saisonniers et d'indiquer le montant des éventuelles contraventions.

Le Conseil Municipal valide la proposition de la C.M.B., l'emplacement retenu étant l'espace Boulevard Lebel Jehenne, à proximité des conteneurs.

Cimetière

- Mme BOUYER-MAUPAS relaye la requête d'usagers du cimetière ayant des difficultés pour se déplacer. Elle demande s'il est possible de laisser le cimetière accessible aux véhicules une journée de plus dans la semaine. Il est actuellement accessible le samedi uniquement.
- M. le Maire explique que la circulation des véhicules à l'intérieur du cimetière pose des problèmes de sécurité. Il n'est pas favorable à élargir cette possibilité. Toutefois, les personnes à mobilité réduite peuvent passer en mairie chercher la clé pour accéder en véhicule.
- Mme LAINE suggère de mettre des fauteuils roulants à disposition.

Panneaux lumineux

Suite à la discussion à ce sujet lors du dernier conseil municipal, Mme BESSIN informe que le panneau lumineux prévu dans le bourg sera installé sur l'espace entre la pharmacie et le coiffeur.

Piste cyclable

- M. GERMAIN demande pourquoi la bande cyclable de l'Avenue de la Mer n'a pas été tracée jusqu'à la rue Dramard.
- M. PFEIFFER explique que le traçage n'est pas complètement terminé. La bande cyclable à cet endroit sera bien prolongée.

Commission Travaux

- M. CAVELLEC rappelle que la Commission des Travaux ne fonctionne pas. Elle n'a pas été réunie depuis plusieurs mois et ses membres ne sont pas informés des décisions prises concernant les chantiers en cours ou à prévoir.
- M. le Maire confirme qu'il s'agit d'une question importante qui doit être évoquée dans un autre contexte. Il indique toutefois que les chantiers engagés avancent bien avec un planning respecté.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021

Littoral

- M. CAVELLEC demande si le problème du littoral sera évoqué avec M. le Préfet lors de sa visite du 6 mai.
- M. le Maire confirme que cela fait partie des sujets qui seront évoqués.
- M. GUILLOTTE assure que le littoral est mis en avant à la Communauté de Communes et que le plan d'actions commun validé par Agon, Blainville et Gouville est une réelle force de proposition. Il suggère d'y associer Montmartin et Hauteville pour une meilleure cohérence territoriale.
- Mme COUTANCEAU rappelle l'urgence des actions à mener, au vu des enjeux économiques, particulièrement importants pour Coutainville.
- M. le Maire confirme qu'il y a des travaux d'urgence à mener, mais également des actions à moyen et long terme.

Sécurité Rue d'Agon

- Mme BOUYER-MAUPAS fait référence à l'article paru dans la presse locale concernant les problèmes de circulation Rue d'Agon. Elle s'associe au collectif de riverains qui se sont manifestés et confirme qu'il devient dangereux de circuler à pied ou à vélo.
- M. le Maire explique qu'il a reçu des représentants des riverains et comprend leur mécontentement, mais que tout a été mis en œuvre pour sécuriser la voie (limitation de vitesse, mise en place d'écluses provisoires, contrôles...).
- M. LEMESLE indique que les travaux de la RD 44 seront terminés le 4 juin et que tout devrait alors rentrer dans l'ordre. La chaussée sera néanmoins roulante dès la mi-mai et que la circulation pourra peut-être être autorisée, au moins pendant les weekends.

Travaux mairie

- Mme BESSIN annonce que le vote concernant l'enduit de la façade de la mairie est terminé. Le gris clair a été plébiscité par la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.

La Secrétaire de Séance,

Eglantine LE THIMONNIER



Pour extrait conforme, le 3 mai 2021

Le Maire,

Christian DUTERTRE

